

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'AUSSAC-VADALLE**

**deliberation :**  
**N° 2012\_11\_3**

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mille douze , le mercredi 11 avril à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en Seance ordinaire Mairie, Rue de la République à AUSSAC-VADALLE, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 02 Avril 2012

Présents :

**Titulaires** : Madame BIRONNEAU Marylène, Monsieur BRUNET Jacky, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GLEMAIN Martine, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean Pierre

**Objet : Approbation du budget primitif 2012**

**Excusés** : Monsieur PARTHONNEAU Nicolas, Madame TUILLIERE Chantal

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet du budget primitif pour l'année 2012 comme suit :

- Section de fonctionnement: 471 673,00 €
- Section d'investissement: 537 628,00 €

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité.

\* Décide d'approuver le Budget Primitif de 2012 pour la section de fonctionnement : 471 673,00 € et pour la section d'investissement : 537 628,00 €.

\* Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Pour : 0 Contre : 8 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.  
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Gérard LIOT